

Montreuil, le 8 décembre 2006

Le futur tunnel de l'A 86 interdit aux motos : Méconnaissance ou mauvaise foi ?

C'est une première en France, une infrastructure routière risque d'être interdite aux motos, sans que des explications valables puissent être apportées.

Le règlement de concession du Tunnel Est de l'A86, prévoit en effet qu'il sera réservé aux véhicules légers ne dépassant pas deux mètres de hauteur, interdit aux véhicules fonctionnant au GPL, à ceux transportant des matières dangereuses, **ainsi qu'aux deux-roues motorisés.**

Aucune justification écrite n'a jamais été fournie malgré les nombreuses demandes de la FFMC 78.

Les arguments avancés sont que 'le motard serait facteur de stress pour les autres usagers de la route', ou que 'les motards dépasseraient le gabarit des 2 mètres s'ils conduisaient debout sur les cale-pieds...'

Un dossier argumenté a été présenté devant la Commission Interministérielle chargée du suivi du règlement de l'A86, et plusieurs courriers ont déjà été envoyés au Ministre de Tutelle Mr Perben, afin d'obtenir l'annulation de cette interdiction.

Depuis 2004, malgré de nombreuses actions entreprises par la FFMC des Yvelines, aucune réponse satisfaisante ne nous a été fournie et l'interdiction reste donc d'actualité.

La FFMC refuse qu'un tel précédent se crée et invite l'ensemble des usagers de la route à écrire au Ministre des transports qui devra trancher en dernier ressort, afin de permettre que les deux-roues à moteur comme les autres véhicules légers à moteur puissent emprunter cette infrastructure routière.

Pour plus de détails www.ffmc.asso.fr

Contact Presse :

FFMC secrétariat national : Eric Thiollier 01 48 18 12 15

FFMC Antenne des Yvelines : Laurence Moroy : 06 63 91 65 28